

# ULTRA 207

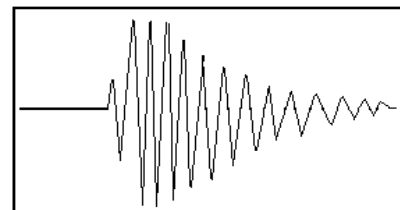
CONCENTRÉ A DILUER A USAGES PROFESSIONNELS  
DÉGRAISSANT ALCALIN pour l'ÉLIMINATION des PÂTES à POLIR sur  
les ALLIAGES CUIVREUX et l'ARGENT en  
IMMERSION et/ou par ULTRASONS en INDUSTRIE.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison synergisée d'agents dégraissants alcalins, d'inhibiteurs de corrosion, d'émulgateurs et d'agents tensioactifs non ioniques.

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1008g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Alcaline tamponnée.
. pH pur	: 11,25
. IONOGENEITE	: Tensioactifs non ioniques.
. INFLAMMABILITE	: Ininflammable.
. ODEUR	: Inodore
. ASPECT	: Couleur ambrée.



## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Miscible dans l'eau en toutes proportions.

. Dégraissant pour l'élimination des pâtes à polir sur :

Argent poli	aciers électrozingués	alliages d'aluminium	Cuivre	laiton	inox
-------------	-----------------------	----------------------	--------	--------	------

. Fonctions émulsionnantes et pénétrantes permettant l'enlèvement des

salissures grasses	huiles	Sébum	Pâtes à polir	gommes
--------------------	--------	-------	---------------	--------

. Elimine, dans les pièces et ensembles mécaniques **sans les démonter**

. Nettoie en profondeur les pièces les plus difficiles.

. Convient particulièrement en bain à chaud 50 à 70°C., activé par turbulence ou par effet de cavitation aux ultrasons selon la configuration des surfaces à nettoyer ou en machines au tonneau.

. Remplace pour une meilleure sécurité, efficacité, le dégraissage aux solvants dans les ateliers d'usinages ou de confection de bijoux.



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

. En bac à ULTRA SONS : selon les caractéristiques Puissance Sonique du générateur HF en WATT, FREQUENCE en KHERTZ, consommation en WATT, généralement 20 KHz pour les pièces mécaniques : s'utilise toujours dilué en bain à chaud **50 à 70°C.**, en solution dans l'eau de **3 à 5 %**  
Temps d'application : de **3 à 4** minutes.

. En immersion au bain : dans le cas de surfaces souillées, très grasses, difficiles à nettoyer : augmenter la concentration jusqu'à **8 à 15 %** à moduler en fonction de la nature des pièces et de l'alliage et de l'épaisseur des dépôts à éliminer.

Ensuite, rincer les pièces à chaud, avec de l'eau déminéralisée .

. Régénération du bain de nettoyage :

NOTA : Le bain peut être rechargé avec du produit neuf après écrémage et débourbage périodiques.

## RECOMMANDATIONS



N° 62  
HJ 2046  
**DANGER**

**H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**  
**H335 Peut irriter les voies respiratoires.**

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/au douche. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

Contient - 15% ou plus, mais moins de 30% de : agents de surface non ioniques

- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Eviter les projections oculaires et les contacts avec la peau.
- . Utiliser matériels de protection appropriés.
- . En cas de contact avec la peau : laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- . Protéger du gel au stockage.
- . Rejets : en cas de rejets à l'égout, éliminer les graisses, neutraliser à un pH compris entre 5.50 et 8.50.

**Produit de caractère alcalin : toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité, concentration et temps de contact appropriés avec les surfaces ou matériels à nettoyer.**

### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'exécédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

